



Communiqué

Renforcement de l'accueil et de la prise en charge des plaignantes et plaignants dans les postes de police

Dès le 1er juillet 2026, une nouvelle Unité d'accueil et de prise en charge des plaignantes et plaignants (UAPP) se déploiera au sein de la Police municipale de Lausanne. Dans un but d'optimisation du service à la population, cette nouvelle structure permettra de renforcer la qualité de l'accueil dans les postes de police et gagnera en efficience dans la prise de plaintes pénales et leur suivi judiciaire.

Une nouvelle Unité d'accueil et de prise en charge des plaignantes et plaignants (UAPP) lors de dépôts de plaintes pénales, verra le jour à partir du 1^{er} juillet 2026. La création de cette structure s'inscrit dans la volonté de renforcer la qualité de l'accueil offert au public et d'améliorer l'efficience de ce premier point de contact avec l'institution. Les réceptions des postes de police revêtent une place centrale en matière de proximité dans le dispositif policier.

Cette création fait suite au déploiement en 2024 du projet pilote dans les réceptions des postes de police, avec, d'une part, l'accueil du public fait par du personnel civil pour les cas ne nécessitant pas les compétences policières ou judiciaires. D'autre part, des policières et policiers issus des Unités d'intervention et de proximité prennent en charge sporadiquement les dépôts de plaintes pénales.

Nouvelle structure spécifique

La nouvelle UAPP sera uniquement en charge des réceptions des postes de police. Elle sera rattachée au Commandement et constituée de personnel civil, ainsi que de policières et policiers, spécifiquement formés à la prise en charge des plaignantes et plaignants. Elles et ils prendront en charge les plaintes pénales et assureront les premières mesures du traitement des enquêtes judiciaires. Il s'agit là, de gagner en fluidité et de diminuer le temps des investigations. Ceci représentera également une plus-value et un enrichissement professionnel pour les policières et policiers affectés à cette unité.

Le pilotage de l'unité, la coordination et l'encadrement du personnel, tout comme l'échange d'informations interne, seront facilités avec la création de cette structure et bénéfiques pour la population se présentant dans les postes de police lausannois. Pour gagner en fluidité, un système de «tickets» sera déployé. Celui-ci permettra de séparer les flux, entre demandes de renseignements divers et dépôts de plainte.

Afin de garantir en tout temps l'efficience de la prise en charge des plaignantes et plaignants, l'UAPP encadrera régulièrement des policières et policiers issus, notamment, des unités d'intervention et d'actions de proximité. A noter qu'entre 4'000 et 4'500 plaintes pénales sont enregistrées chaque année dans les postes de police lausannois.

Pour le colonel Olivier Botteron, Commandant de la Police municipale de Lausanne, «la création de cette entité marque une étape importante dans l'adaptation du Corps de police aux attentes de la population».

Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, Directeur de la sécurité et de l'économie, relève que «dans sa volonté constante de développer une administration plus proche des usagères et usagers, la Municipalité se réjouit de ce renforcement de l'accueil et de la prise en charge des plaignantes et plaignants dans les postes de police lausannois».

Le dispositif actuel relatif au dépôt de plainte reste en vigueur, avec la possibilité de déposer plainte en ligne ou dans les postes de police.

Pour plus d'informations: www.lausanne.ch/depot-plainte-penale

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, +41 79 964 27 39**
- **Col Olivier Botteron, commandant, Police municipale de Lausanne, + 41 21 315 33 66**

Lausanne, le 25 mars 2026